

# Séance du 30 JANVIER 2021

Date de convocation : 20 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente janvier, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

Etaient présents : MM BOISSEAU André, HIVERT Bruno, MONSIMIER Nicolas, MOCHER Frédéric, LAMY Thierry, REIGNER Philippe, WAGNER Vincent, Mmes EUDES Christiane, LOUVEAU Chantal, LEROI Patricia, PASTUREL Audrey, DESTAINVILLE Allison et DELUSSEAU Pascale.

Absente excusée : LIVET Edwige

Absent non excusé : GUAIS Jean-Yves

Secrétaire de séance : Bruno HIVERT

Pouvoir : Edwige LIVET a donné pouvoir de vote à Bruno HIVERT

## ORDRE DU JOUR

- Dénomination lieudit et nouvelle rue pour la fibre
- Compte rendus réunions à la Communauté de communes
- Travaux situation
  - Salle annexe mairie
  - Aménagement rue du Pont Gâté
- Matériel
- Demandes de subventions

### Questions diverses

- 1) remboursement assurance
- 2) plan d'épandage de la fromagerie BEL
- 3) le portail famille intercommunal
- 4) courrier des enseignantes

## DÉNOMINATION LIEUDIT ET NOUVELLE RUE

Le Maire fait part de la demande du service du cadastre afin de faciliter le déploiement de la fibre ainsi que le travail de la Poste et des services de secours. Il convient de dénommer le lieudit situé à droite, juste avant la forêt de Bellebranche, « la Maison Forestière » non connu du cadastre et la route de Sablé (aux Agêts) où sont situés l'atelier communal et les bâtiments de la CAM (désormais TERRENA).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Décide de créer le lieudit « la Maison Forestière » (section A N° 413)

Décide de créer la rue du Tambour et les numéros 1 et 3 (section AD n° 120 et n° 70)

## COMPTE RENDUS RÉUNIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Bruno HIVERT présente les rapports de la réunion de la commission eau et assainissement du 14 janvier dernier.

## TRAVAUX SALLE ANNEXE MAIRIE

Le Maire informe l'assemblée du commencement des travaux par l'entreprise VEILLÉ le 27 janvier. M VEILLÉ, coordinateur, se charge de contacter les autres artisans. Pour ces travaux, dont le montant s'élève à 45 000€, la commune a demandé la subvention de relance départementale, soit 11 001 €.

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PONT GÂTÉ

Le Maire signale qu'il a relancé M Yann AVRIL de Territoire Energie, notre référent, pour le dossier d'enfouissement des réseaux, rue du Pont Gâté. La commune pourrait bénéficier d'une subvention départementale : Contrat de Territoire 2016-2021, d'un montant de 16 000 €.

Il précise que le service ingénierie de la Communauté de Communes ne pourra pas assurer le suivi des travaux d'aménagement de la rue (surcroît de travail). Il donne connaissance du service du Conseil Départemental : « Mayenne Ingénierie » qui apporte assistance technique aux Mairies. L'adhésion est proportionnelle au nombre d'habitants, soit pour SAINT BRICE 200 €.

## ADHÉSION A MAYENNE INGÉNIERIE

Le Maire fait part au Conseil municipal de la création entre le Département, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes, d'une structure d'assistance au service de ces établissements et de leurs communes, dénommée « Mayenne Ingénierie » dont les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale constitutive le 11 septembre 2017.

Conformément à l'article L5511-1 du Code Général des collectivités territoriales, « Mayenne Ingénierie » créé, sous forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux EPCI et aux communes du département adhérents, une assistance d'ordre juridique ou financier et technique dans les domaines de :

- L'ingénierie territoriale, la voirie et les espaces publics, les ouvrages d'art, la sécurité routière et les comptages routiers, les petits travaux d'investissement, des prestations de laboratoire routier.

A cette fin, « Mayenne Ingénierie » a pour vocation d'entreprendre toutes études et réalisations nécessaires pour atteindre l'objectif défini ci-avant, sans toutefois se substituer à ses adhérents pour effectuer les démarches auprès des tiers et administrations dans le cadre des compétences dévolues par les lois ou règlements aux collectivités.

D'après les statuts de « Mayenne Ingénierie », le Conseil d'administration présidé par le Président du Conseil Départemental de la Mayenne, est composé de douze membres. Le premier collège compte cinq membres désignés parmi les Conseillers départementaux, le second collège compte six membres désignés parmi les Présidents d'EPI et Maire des collectivités adhérentes. Le siège de cette agence est fixé à l'Hôtel du Département à LAVAL.

La Commune de SAINT BRICE souhaite adhérer à « Mayenne Ingénierie »

Vu le rapport du Maire

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de « Mayenne Ingénierie » adoptés le 11 septembre 2017, modifiés le 24 mai 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Commune à adhérer à un tel organisme d'assistance

- APPROUVE les statuts de l'Etablissement public administratif dénommé « Mayenne Ingénierie » annexés à la présente délibération ;
- DÉCIDE en conséquence de l'adhésion de la commune de SAINT BRICE à Mayenne Ingénierie à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mener l'ensemble des démarches en vue de formaliser l'adhésion,
- S'ENGAGE à verser à « Mayenne Ingénierie » une participation dont le montant annuel a été fixé lors du Conseil d'Administration du 11 septembre 2017.
- DÉSIGNE comme représentant de notre commune André BOISSEAU, Maire et comme suppléant Bruno HIVERT, Premier Adjoint.

### MATÉRIEL

Bruno HIVERT informe l'assemblée de la livraison fin décembre du nouveau tracteur de marque NEW HOLLAND proposé par l'entreprise ROMET. L'ancien tracteur a été vendu à un particulier.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire demande aux élus, la position à adopter pour les demandes de subventions que nous recevons en Mairie pour 2021. Les conseillers souhaitent étudier chaque demande.

#### Questions diverses

- 1) **Remboursement assurance** : le Maire informe l'assemblée du mail envoyé par l'assurance Groupama qui signale que la commune bénéficiera d'un reliquat de 573 € pour le sinistre tempête du 14/10/2019 (façade du commerce). Dans le cadre de l'harmonisation des garanties des contrats, le montant de la franchise « tempête » a été revu (326 € au lieu de 899 €). Le Conseil Municipal, prend note et accepte ce remboursement de 573 €.
- 2) **Epandage de la société BEL sur Saint Brice** : Christiane EUDES et Bruno HIVERT font part de la réunion à laquelle ils ont assisté le vendredi 29 janvier à SOLESMES. Un épandage est déjà réalisé depuis plusieurs années par la société, mais suite à une restructuration, il y aura quelques modifications ; un dossier sera remis en mairie.
- 3) **Portail Famille intercommunal** : le Maire fait part de la proposition faite aux communes du territoire d'adhérer au service Portail famille. Le logiciel, les formations, le suivi de ce portail et le matériel informatique sont entièrement financés par la Communauté de Communes. Il s'agit d'un logiciel de gestion des accueils (garderie, cantine, inscriptions scolaires... les familles peuvent directement inscrire leurs enfants sur ce portail. Pour l'instant le SIVOS de Bouère n'a pas adhérer ; le centre de loisirs de Grez vient de le faire.
- 4) **Lettre des enseignantes** : le Maire propose à la commission scolaire de rencontrer les enseignantes suite à leur demande. Il signale que les placards seront installés dans la classe en février.

**Délibéré en Mairie, les jour, mois et an dits**